

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 5 (1966-1967)
Heft: 21

Artikel: L'organisation des communautés Suisses de l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-910139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sacrée à l'organisation des communautés suisses. Au cours d'une séance en présence des anciens conseillers fédéraux PETITPIERRE et WAHLEN, les différents organismes suisses intéressés par les aspects de la présence suisse dans le monde (thème de Soleure), ont fait part par la voie de leurs porte-parole respectifs, de leurs remarques et suggestions dans le but notamment d'assurer une meilleure coordination de l'information.

Le Fonds de solidarité s'est également réuni. M. LUSSI, de Luxembourg, y a représenté notre communauté; qu'il soit très vivement remercié de son geste de dévouement. Parmi les manifestations organisées à l'occasion de ce Congrès, il faut mentionner le banquet du Kursaal, l'excursion sur le lac de Thoun suivie d'une réception offerte par les Autorités du Canton de Berne au Château d'Oberhofen, la représentation de l'oratorio « Nicolas de Flue »

de Denis de Rougemont et Arthur Honegger. La remarquable exposition organisée par la Bibliothèque nationale sur la « Cinquième Suisse » a déjà été signalée dans notre journal. Ajoutons encore que la Sté suisse des Librairies et des Editeurs avait prévu une séance d'information sur ses diverses activités, ses difficultés, ses espoirs. Il va de soi que la presse n'a pas été oubliée sachant la sympathie qu'elle a toujours témoignée à notre cause, et sur laquelle on comptait plus que jamais pour faire aboutir nos efforts de ces dernières années.

Le résultat de la votation fédérale étant maintenant connu, une nouvelle période s'ouvre, il dépendra des Suisses de l'étranger qu'un bon départ soit pris, sous le signe du réalisme et d'un travail constructif de longue haleine.

LES DELEGUES.

L'ORGANISATION DES COMMUNAUTES SUISSES DE L'ETRANGER

Dans la perspective de l'adoption par le peuple suisse du statut concernant les Suisses de l'étranger et la recherche d'une organisation de leurs communautés mieux adaptée aux circonstances, votre délégué a eu récemment l'occasion de proposer devant la C.S.E., la création de secrétariats permanents, à l'exemple de ce qui fut proposé au sein de notre propre communauté. Les objectifs à poursuivre sont de deux ordres :

- tout d'abord assurer une meilleure liaison entre les communautés d'un même pays;
- ensuite maintenir un contact plus étroit avec le S.S.E. et la C.S.E.;
- organiser et diffuser l'information.

Mais l'objectif essentiel est de pouvoir atteindre tous les compatriotes. En France, par exemple, un quart des Suisses seulement faisant partie d'un groupement dans l'une ou l'autre partie du pays, il s'agit de toucher tous les autres et de maintenir le contact entre eux.

Une organisation plus efficace, qui se voudrait indépendante, aurait ainsi pour tâche de nouer le contact avec l'ensemble des compatriotes d'un pays déterminé, de connaître leurs desiderata et suggestions. Il ne faut d'ailleurs pas se leurrer de trop d'espoir, l'abstentionnisme étant devenu une vertu civique fort répandue. Dans le domaine de l'information, notre communauté dispose d'un petit journal que d'autres nous envient, mais qu'il faudra aussi adapter au new look.

Jusqu'à présent, le système de la « Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés suisses » a pu se justifier, faute d'une organisation plus étudiée. Il pourrait être recréé, à l'instar de ce qui s'est fait dans le passé en Belgique, une fédération des Groupements. On s'aperçoit d'emblée qu'une telle fédération, si l'on attend d'elle la tâche de liaison, de contact, d'information, ne saurait assumer son rôle sans secrétariat permanent; ce qui ramène à notre proposition.

Le système de la « Conférence », d'un point de vue tout à fait général, offre quelques inconvénients. Sous peine de voir le rôle de Société-Vorort assumé par les mêmes groupements, le flambeau passe alors entre des mains fragiles dont la tâche est disproportionnée par rapport aux moyens réels dont peut disposer le groupement. Il s'ensuit un vide entre deux réunions, lesquelles ne peuvent être suffisamment préparées en profondeur. Un autre inconvénient est d'obliger tous les participants à s'intéresser au même degré aux questions débattues. D'où par-

fois l'impression d'indifférence, résultant peut-être plus d'un manque d'information préalable que d'un désintéressement réel. D'où l'intérêt de la création d'un secrétariat permanent assurant la continuité de l'information auprès des compatriotes.

On pourrait concevoir qu'un service de secrétariat puisse être pris en charge par l'un ou l'autre groupement. Sous certaines conditions cela constituerait une solution valable, ou qui vaille la peine d'être essayée, bien qu'elle ne soit pas à l'abri de vicissitudes diverses pouvant nuire à un fonctionnement objectif. Sans chercher à prendre position dans un sens ou dans l'autre, ce qui importe c'est la recherche d'une organisation plus adéquate suscitant l'intérêt parmi les compatriotes et par contrecoup le désir de la soutenir.

Deux points méritent encore de retenir l'attention : le mode d'élection du secrétaire ou du groupe responsable du secrétariat ainsi que le mode de financement. Dans le pays où fonctionne une « Conférence », c'est évidemment cette dernière qui doit en décider en liaison avec la C.S.E. Quant aux frais de fonctionnement, ils seraient d'abord assumés par les soins de la « Conférence » selon une clé de répartition à définir. Puis au second stade, par une participation volontaire des membres de la communauté. Etant donné le resserrement des liens avec la mère-patrie d'une part, le regroupement des compatriotes expatriés d'autre part, il serait équitable qu'une partie des frais de fonctionnement soit couverte par une institution suisse. On pourrait par exemple imaginer que cette participation soit fixée à un maximum de 2.000 Fr. suisses, sous la réserve que la communauté concernée intervienne elle-même pour un montant équivalent. Si par exemple, dans le cas de notre communauté il était admis de part et d'autre qu'un budget de 24.000 Fr. belges suffise, la moitié de cette somme serait à charge de la communauté, l'autre moitié soit 1.000 Fr. suisses en chiffres ronds étant couverte par l'institution suisse, sur la nature de laquelle nous nous sommes bien gardé d'apporter des précisions.

Un dernier point doit retenir notre attention : les rapports avec les représentations officielles. En principe, il serait indiqué que l'activité des secrétariats permanents puisse s'accomplir en toute indépendance. Mais il évident qu'à beaucoup d'égards, les liaisons avec ces représentations seront non seulement utiles mais indispensables. Il conviendrait donc de préciser la nature de cette collaboration, qui ne s'écarterait guère de la ligne suivie jusqu'à présent, mais qu'il faudrait revoir dans les perspectives nouvelles tracées par le désir d'accorder une place plus grande au rayonnement culturel de notre pays.

LE DELEGUE.

NESTLE A 100 ANS

Il y a 100 ans que naissait, à Vevey, une très modeste entreprise qui devait bientôt prendre une importance extraordinaire non seulement en Suisse mais de par le monde.

Conscient du fléau que constituait encore à l'époque la mortalité infantile, Henri Nestlé avait mis au point sa fameuse « Farine Lactée » qui représentait une véritable

révolution dans le domaine de l'alimentation infantile.

La petite fabrique de Vevey « en Coppet » est à l'origine de l'entreprise géante qui compte aujourd'hui quelque 215 fabriques réparties sur tous les continents et fournit le travail à 85.000 personnes.

Au cours d'une cérémonie imposante qui réunissait dans la salle du Comptoir Suisse de Lausanne plus de 4.500 invités, Nestlé a présenté le grand film réalisé à l'occa-